

2023 - 42 Séance du Conseil municipal du 26 juin 2023
Service : Finances et commande publique
Référence : CLD

Objet : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2023

Le vingt-six juin deux mille vingt-trois, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt juin deux mille vingt-trois, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Clotilde ROUGEOT, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Jean-Michel ÉON, Gilles PHILIPPEAU, Marie-Estelle IRISSOU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick ÉVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHÉ, Olivier SCOTTO, Hélène RAUHUT-AUVINET, Julien PELTAIS, Julien ROUSSEAU, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Ludivine BEN BELLAL, Françoise FOUBERT, Olivier MICHÉ.

Absent(e)s excusé(e)s ayant donné procuration écrite :

Sylvie PELLOQUIN à Jean-Michel ÉON,	Jacqueline MÉNARD-BYRNE à Dolores LOBO
Corinne CHÉNARD à Patrick ÉVIN,	Patricia GUILLOUËT à Gilles PHILLIPEAU
Geneviève HAMÉON à Ludovic JOYEUX	Mathilde BELNA à Michel LUCAS
Yves ANDRIEUX à Clotilde ROUGEOT	Yvan VALLÉE à Ludivine BEN BELLAL

Absent(e) excusé(e) : aucun(e)

Nombre de pouvoirs : 8

Nombre de conseillers effectivement présents : 27

Secrétaires : Ludovic JOYEUX, Olivier MICHÉ

Rapporteur : Jean-Michel Éon

EXPOSÉ

Le présent budget supplémentaire a pour objet d'intégrer les résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent et de procéder à quelques ajustements budgétaires, en dépenses et en recettes, devenus nécessaires en cours d'exécution budgétaire.

Le budget supplémentaire 2023 du budget principal est disponible en mairie, à la direction générale, et sur le site internet de la Ville.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu les délibérations du Conseil municipal n°2022-38 et n° 2022-40 du 27 juin 2022 approuvant les résultats du compte administratif et procédant à l'affectation des résultats de l'exercice 2021 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n°2023-1 du 30 janvier 2023, approuvant le budget primitif de l'exercice 2023 ;

Vu l'état des restes à réaliser annexé au compte administratif ;

Vu l'avis de la Commission Ressources Internes et Affaires Générales du 15 juin 2023 ;

Vu l'avis du Bureau municipal du 19 juin 2023 ;

Vu la maquette budgétaire ci annexée ;

Le rapporteur propose de voter le budget supplémentaire, tel que détaillé ci-dessous :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
002 - Résultat de fonctionnement reporté		3 945 974,18 €	3 945 974,18 €
73 - Impôts et taxes	603 121,82 €		603 121,82 €
74 - Dotations et participations	- 9 096,00 €		- 9 096,00 €
Total des recettes de fonctionnement	594 025,82 €	3 945 974,18 €	4 540 000,00 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
023 - Virement à la section d'investissement		4 518 000,00 €	4 518 000,00 €
65 - Charges de gestion courante	- 35 000,00 €		- 35 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	57 000,00 €		57 000,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	22 000,00 €	4 518 000,00 €	4 540 000,00 €

Recettes d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2022 recettes	Recettes réelles	Recettes d'ordre	Total
021 - Virement de la section de fonctionnement			4 518 000,00 €	4 518 000,00 €
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé		3 912 472,67 €		3 912 472,67 €
10 - Dotations, fonds divers		- 21 923,00 €		- 21 923,00 €
13 - Subventions	840 600,00 €			840 600,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilés		- 4 222 000,00 €		- 4 222 000,00 €
041 - Opérations patrimoniales			19 850,33 €	19 850,33 €
Total des recettes d'investissement	840 600,00 €	- 331 450,33 €	4 537 850,33 €	5 047 000,00 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	Restes à réaliser 2022 dépenses	Dépenses réelles	Dépenses d'ordre	Total
001 – Solde d'investissement reporté			2 908 586,14 €	2 908 586,14 €
16 – Emprunts et dettes assimilés		267 477,00 €		267 477,00 €
20 – Immobilisations incorporelles	151 501,24 €	50 000,00 €		201 501,24 €
204 – Subventions d'équipement versées	89 718,00 €	6 600,00 €		96 318,00 €
21 – Immobilisations corporelles	1 168 791,64 €	102 000,00 €		1 270 791,64 €
23 – Immobilisations en cours	434 475,65 €	- 152 000,00 €		282 475,65 €
041 – Opérations patrimoniales			19 850,33 €	19 850,33 €
Total des dépenses d'investissement	1 844 486,53 €	274 077,00 €	2 928 436,47 €	5 047 000,00 €

- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte, la proposition du rapporteur par :

- **32 voix pour,**
- **3 abstentions pour la représentation politique « Ensemble pour Couëron ».**

À Couëron, le **26 JUIN 2023**

Carole Grelaud
Maire



Carole Grelaud

Le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du **29/06/23** au **29/08/2023** et transmise en Préfecture le **29/06/2023**
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gioriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.